



# Pandémie grippale A/H1N1 - Conduite à tenir

Encart Bulletin officiel n° 31 du 27 août 2009



## La procédure est à mettre en œuvre dès qu'il y a suspicion de maladie.

Les symptômes les plus évidents sont :

- température > 38° avec montée rapide
- Courbatures et fatigue
- Toux et gêne respiratoire

Si un élève se présente à l'école avec ces symptômes, le refuser et le laisser à la famille.

### Cas isolé :

- Prévenir la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et l'emmène chez le médecin. Seulement en cas d'impossibilité, prévenir le 15.
- Dans l'attente de l'arrivée de la famille, isoler l'élève, si possible dans une pièce particulière, sous la surveillance d'un adulte. Munir l'élève malade d'un masque anti-projection (en faire la demande à la mairie qui doit pouvoir vous en fournir).
- Informer, par téléphone la mairie.
- Informer par téléphone l'IEN et compléter le formulaire (en ligne sur le site de l'IA). Le renvoyer à l'IEN qui se charge de faire les démarches.
- Remettre l'enfant à la famille et lui demander de tenir l'école informée de la confirmation ou non du cas.

### Cas multiples :

On parle de cas multiples à partir du moment où au moins 3 cas de suspicion ont lieu en 7 jours dans un même groupe. Il faut entendre par groupe, la classe, plusieurs classes s'il y a des décloisonnements, la restauration scolaire, les transports, ...

- Prévenir les familles de chaque enfant pour qu'elles viennent les chercher et les emmènent chez le médecin. Seulement en cas d'impossibilité, prévenir le 15.
- Dans l'attente de l'arrivée des familles, isoler les élèves, si possible dans une pièce particulière, sous la surveillance d'un adulte. Munir l'élève malade d'un masque anti-projection (en faire la demande à la mairie qui doit pouvoir vous en fournir).
- Informer, par téléphone la mairie.
- Informer par téléphone l'IEN et compléter le formulaire (en ligne sur le site de l'IA). Le renvoyer à l'IEN.
- Prévenir le directeur de la DDAS (02 37 20 51 33 ou 02 37 20 51 35)
- Remettre les enfants aux familles et leur demander de tenir l'école informée de la confirmation ou non des cas.

### Attention :

- Seul, le préfet a autorité pour fermer une école. Ni le directeur, ni l'IEN, ni le maire n'ont ce pouvoir.
- Un cas avéré dans une famille n'interdit pas aux autres éventuels enfants de la fratrie de fréquenter l'école.

### Information aux autres familles :

- L'information (et parfois la désinformation) se répandant extrêmement rapidement aux portes des écoles, il paraît important de prévenir les autres familles de l'école, par un mot dans le cahier de liaison et/ou par un affichage à la porte de l'école de la suspicion d'un cas de grippe parmi les élèves en précisant que les mesures ont été prises.

**Annexe**

**Grippe A/H1N1 Protocole n° de prise en charges d'élèves symptomatiques**

**Date :**

Coordonnées de l'école ou de l'établissement :

Classe :

L'élève bénéficie-t-il :

- d'un projet d'accueil individualisé (PAI)
- d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)

**Symptômes :**

Symptômes observés ou décrits par l'élève	Date et heure de survenue	Evolution constatée

**Actions engagées :**

Isolement dans un local

- oui
- non

Si oui : Heure :

Fonction de l'adulte chargé de la surveillance de l'élève :

Appel de la famille :  joignable  non joignable

Si la famille a été jointe, réponse de celle-ci :

Appel du 15 (uniquement en cas d'urgence médicale) :

- oui
- non

Intervention d'un professionnel de santé présent dans l'établissement :

- oui
- non

Si oui : médecin scolaire  infirmière scolaire

Intervention effectuée :

**Retour de l'élève à son domicile :**

- oui
- non

Si oui : heure de départ de l'école ou l'établissement :

Pris en charge par : (coordonnées parent ou adulte désigné par le parent)

Si non : quelles suites ont été données :

S'il s'agit d'un cas groupé : information des autorités académiques

Heure :

Personne informée :

Mode d'information :

Recherche et information des cas proches

Activités scolaires des dernières 24 heures	Date et heure – Lieu	Informations données
Activités scolaires des dernières 24 heures	Date et heure – Lieu	Informations données
Activités scolaires des dernières 24 heures	Date et heure – Lieu	Informations données

Informations données à d'autres établissements scolaires

Etablissements	Date et heure	Personne contactée

Une copie du document doit être conservée au sein de l'établissement scolaire. Une mention concernant ce protocole doit figurer dans le registre de soins de l'école et dans le cahier de l'infirmière dans l'établissement.